

Liste des pièces à joindre à toute candidature

- une copie de l'attestation de la carte vitale précisant vos droits,
- votre certificat médical d'aptitude établi par un médecin sapeur-pompier volontaire (vous pouvez prendre l'attache du secrétariat du service médical du SDIS au 05 55 29 64 11 afin d'obtenir des coordonnées de médecin agréé) précisant si vous êtes immunisés contre l'hépatite B,
- un justificatif de votre pass-sanitaire (ou pass-vaccinal)
- un RIB,
- la fiche de renseignements jointe dûment complétée,
- la copie de votre diplôme BNSSA (de moins de 5 ans), l'obtention de ce diplôme est obligatoire pour la surveillance de baignade,
- la copie de votre diplôme de secourisme (celui-ci ou son recyclage s'il est antérieur à 2022 : vous devez être à jour de cette formation la veille de votre 1^{er} jour de surveillance),
- si vous êtes déjà sapeur-pompier (professionnel ou volontaire) auprès dans un autre département, je vous remercie de nous joindre une attestation du SDIS dont vous dépendez acceptant de vous détacher sur le SDIS de la Corrèze le temps de votre recrutement saisonnier.